



Canadian Association of Swine Veterinarians
Association Canadienne des Vétérinaires Porcins

195, rue St. David sud, 3e étage, Fergus, ON N1M 2L4 ~ 519-787-4322 www.casv-acvp.com

Énoncé de position de l'ACVP-CASV

Approuvé par le Conseil d'administration de l'ACVP-CASV le 21 juin 2023

L'ACVP-CASV soutient l'utilisation judicieuse des antimicrobiens chez les porcs. L'utilisation d'antimicrobiens pour la prévention, le contrôle et le traitement des maladies bactériennes doit se faire sous la supervision d'un vétérinaire engagé dans une relation vétérinaire-client-patient. Les vétérinaires doivent respecter les règlements fédéraux et provinciaux lorsqu'ils prescrivent des antimicrobiens.

En ce qui concerne l'importation pour usage personnel (IUP) de produits, l'utilisation d'antimicrobiens sous forme d'ingrédients pharmaceutiques actifs (IPA) et l'utilisation d'antimicrobiens de classe 1, l'ACVP-CASV fait les déclarations suivantes.

Importation pour usage personnel (IUP)

Déclaration

L'ACVP-CASV appuie l'utilisation de produits pharmaceutiques acquis par « importation pour utilisation personnelle » (IUP) chez les porcs seulement si les produits importés ont été approuvés et sont inscrits par Santé Canada dans la liste B de la Loi sur les aliments et drogues et de ses règlements.

L'importation de produits pharmaceutiques qui ne respecteraient pas ces règlements est illégale au Canada et pose un risque pour la sécurité alimentaire des porcs.

Ingrédients pharmaceutiques actifs (IPA) antimicrobiens

Déclaration

L'ACVP-CASV n'appuie pas l'utilisation d'antimicrobiens à base d'ingrédients pharmaceutiques actifs (IPA), sauf dans des conditions précises :

- Les antimicrobiens API ne devraient pas être administrés directement aux porcs. Ils doivent être préparés par un vétérinaire ou un pharmacien conformément à la réglementation applicable aux pharmaciens, importés et vendus conformément à la réglementation fédérale

en vigueur, incluant la déclaration adéquate des ventes à Santé Canada, et utilisés sous la direction et ordonnance d'un vétérinaire dans le cadre d'une relation vétérinaire-client-patient (RVCP) valide.

- Les antimicrobiens de l'IPA ne devraient pas être utilisés si un produit similaire approuvé commercialement (produit DIN) est disponible, et si ce produit DIN a démontré une efficacité suffisante pour répondre aux besoins d'une situation médicale spécifique.
- Les antimicrobiens de classe 1 de Santé Canada (DMV) ne devraient jamais être utilisés en tant qu'IPA.

Antimicrobiens de classe 1 - Très grande importance

Déclaration

L'ACVP-CASV n'appuie pas l'utilisation préventive des antimicrobiens de classe 1. De plus, les antimicrobiens de classe 1 de Santé Canada (DMV) ne devraient jamais être utilisés comme IPA.